0e ANNEE N° 2470 PARAIT LE SAMEDI 11 OCTOBRE 1919

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Huit francs par an
ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse. 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0.40
Commerciales (la ligne).....0.30
Réclames (la ligne).....0,60
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

La question du charbon

A l'approche de l'hiver, une question se pose angoissante à la fois pour les familles et pour les entreprises de production et de transport qu'elle intéresse les unes et les autres au premier chef.

C'est la question du combustible indispensable pour le chauffage du logis et la cuisson des aliments, indispensable aussi à la plupart des industries pour la production de la force motrice destinée à faire marmarcher les usines.

Au cours de la guerre, nous nous sommes trouvés fort gênés par l'insuffisante production houillière de nos mines nationales dont une partie d'ailleurs se trouvait en territoire occupé par l'ennemi ; nous avons fait appel à l'importation que les attaques des sous-marins allemands rendaient difficiles.

Néammoins, nous sommes parvenus ou à peu près à faire face à tous les besoins, ce qui n'est pas peu de chose si l'on tient compte de l'intense consommation de houille faite par nos usines de guerre.

Aujourd'hui, nos mines du Nord, de l'Est sont libérées depuis bientôt un an ; l'Allemagne vaincue a dû nous remettre les magnifiques exploitations du bassin de la Sarre, la Belgique, libérée ell aussi a pu reprendre ses fournitures, la liberté entière de la navigation permet à l'Angleterre, aux Etats-Unis, à l'univers entier de concourir à notre approvisionnement et pourtant nous sommes en plus mauvaise posture que jamais et la crise des combustibles menace de devenir sous peu un véritable péril pour la Patrie.

Une telle situation peut entraîner de trop graves conséquences au point de vue nationale en arrêtant les transports et la force motrice pour qu'il soit permis à ceux auxquels sont confiés, pour quelque temps encore, les destinées du pays, d'échapper aux lourdes responsabilités qui leur incombent.

Elle peut imposer au peuple de trop cruelles souffrances pour que les organisations ouvrières des travailleurs du sous-sol, en France et en Angleterre ne soient mises délibérément face à face avec les répercussions de leurs exigences et des grèves qu'elles ont déchaînées.

Au moment où la France victorieuse mais affaiblie et ruinée avait besoin de la mise en action de toutes ses facultés productives pour se relever et assurer l'avenir de ses fils, les gouvernants et les législateurs ont accepté, sous la pression des organisations ouvrières et presque sans discussion, la réduction de vingt pour cent du temps consacré au travail au lieu de démontrer nettement aux intéressés qu'une telle réforme, en l'état de choses crée par la guerre, était au moins prématurée.

C'est là une manifestation de plus de l'esprit démagogique si souvent constaté dans le passé, la conséquence en est la diminution d'une production houillère déjà insuffisante et la menace pour une foule de travailleurs de voir s'arrêter les usines ou ils trouvent leur gagne pain, les chemins de fer et les bateaux qui assurent l'approvisionnement du pays

La journée de huit heures qui aurait pu normalement assurer aux travailleurs un mieux être appréciable ; la jonrnée de huit heures dont on aurait pu faire un acte de justice sociale, la journée de huit heures, par son application inopportune, risque de causer les pires perturbations dans la vie économique et sociale et de causer à la population ouvrière le plus grave préjudice.

D'autre part les gréves nombreuses et prolongées, qu'on provoqué la mauvaise volonté réciproque des exploitants et des ouvriers et qu'on bon état aurait pu arréter en donnant mission a une commission mixte de solutionner le conflit de manière équitable ont suspendu trop souvent l'extraction de la houille et réduit encore la production du combustible indispensable.

L'étroite solidarité qui unit entre eux les membres d'une même collectivité nationale se manifeste aujourd'hui cruellement, puisse la leçon servir pour l'avenir et mettre en garde les diverses catégories de travailleurs contre tout excés succeptible de se reporter en souffrances sur la masse ouvriere toute entiere.

LES ÉLECTIONS

Un projet de loi soumis au vote de la Chambre fixe ainsi qu'il suit les dates auxquelles seront soumises le renouvellement des assemblées législatives et communales.

Chambre des députés : Dimanche 16 Novembre.

Conseils municipaux : Dimanche 28 Novembre.

Conseillers généraux et d'arrondissement : Dimanche 14 Décembre.

Sénat - Les élections sénatoriales comprenant 2 séries n'intéressent pas notre département.

Les Collèges électoraux seront convoqués dans la forme et les délais ordinaires aux dates ci-dessus indiquées et cette convocation marquera l'ouverture de la période électorale.

* * *

Comment les Poilus conseillent de voter

La Fédération tarnaise des 40 associations de mutilés, veuves et anciens combattants, qui groupe plus de 4.000 adhérents, vient de voter, dans une réunion qui a eu lieu à la mairie d'Albi, un ordre du jour dans lequel la Fédération après avoir déclaré ne défendre aucun idéal politique. ne s'attacher à aucun parti et ne désigner aucun candidat, recommande aux anciens combattants :

1° Ecartez sans hésitation les candidats qui, aptes à aller au front se sont soustraits à ce devoir ;

2° Luttez contre les profiteurs de la guerre qui. après avoir volé le France, voudront essayer d'acheter un mandat de représentant du peuple.

La Fédération demande aux candidats aux prochaines élections :

1° D'inscrire en tête de leur programme les revendications des victimes de la guerre ;

2° De donner sur leur liste une place d'honneur aux anciens combattants ;

3° D'avoir avant tout le souci et l'intérêt de la France.

LA VIE CHÈRE

L'hiver approche et nombre de personnes qui tout cet été se sont contentées de porter des souliers bas ou des bottines de toile, vont être contraintes par le froid et la pluie à recourir à des chaussures plus résistantes et plus chaudes.

Mais pour une obligation c'en est une bien coûteuse que celle de franchir le seuil d'un magasin de cordonnerie ! Lisez les étiquettes. A part la chaussure nationale, déjà très chère et seule abordable pour des bourses modestes, mais dont le nombre est insuffisant et les pointures seulement moyennes, combien faudra-t il payer pour être chaussé à peu près confortablement ? A moins de 85 fr, 95 frs et même 100 frs la paire, impossible de s'en tirer. Certaines de ces cordonneries ont dû reconnaître au cours des enquêtes menées ces temps derniers par la Préfecture de police que ces mêmes chaussures qu'ils vendent à des prix fous leur étaient vendues 50 frs par les fabricants. Des perquisitions opérées chez ces commerçants ont fait découvrir des contrats émanants dee fabricants, lesquels imposaient eux-mêmes ces prix de revente aux détaillants pour « *soutenir les prix* ».

Et ne croyez pas que je vous cite un cas exceptionnel !

En ce moment, des hausses sont pratiquées, non seulement sur la chaussure, mais sur les produits les plus divers : alimentation, vétements, accessoires d'automobiles.

Les pouvoirs publics s'en sont émus et le Parquet a confié à des magistrats instructeurs le soin d'ouvrir des informations sur les agissements de ces mercantis.

Quel a été jusqu'à présent le résultat de leurs informations au sujet des bénéfices réalisées ? Avant la guerre, alors que le commerçant se contentait de bénéfices moyens de 12 à 15 0/0, à l'heure actuelle rares sont ceux qui se contentent de 25 0/0 et le plus grand nombre en réalise qui vont de 50 à 100 o/o A cette constatation édifiante qu'opposent pour leur défense tous ces délinquants ?

« — Tout est relatif, disent-ils. Les frais généraux ont augmenté pour nous comme pour tout le monde. Et la vie chère existe aussi pour nous rendant la supériorité de nos bénéfices actuels sur ceux réalisés avant la guerre, seulement apparente ».

Malgré ces arguments qui ont leur valeur, la justice ne semble pas admettre pareille thèse sans examen sérieux et malgré la lenteur qui en résulte pour les instructions, si leur mercantilisme est prouvé, espérons qu'on saura par des sanctions exemplaires, mettre un frein à leurs opérations préjudiciables à la collectivité.

De toute évidence, ceux qui ont réalisé des bénéfices de 500.000 francs et souvent plus s'en tirent encore à bon compte, et l'on conçoit aisément la raison de très nombreuses récidives.

Un magistrat, questionné ces jours derniers sue ce point, citait le cas d'un commerçant qui revenait pour la quatrième fois devant lui et pour la même faute de hausse injustifiée.

Croyez vous que cela puisse être toléré plus longtemps ?

J'estime que chaque fois que l'on pince un de ces mercantis, on devrait, après lui avoir accordé le 15 o/o de bénéfices nets sans lesquels aucune entreprise ne peut subsister, lui faire restituer au Trésor tout le surplus de ses bénéfices et, en cas de récidive, les lui confisquer en totalité. Je vous garantis qu'il n'y reviendrait pas !

Mais il faudrait tout d'abord sévir en commençant par les plus gros de nos mercantis. L'exemple porterait.

Hors de la surproduction, de l'aménagement convenable des moyens de transport et de l'accroissement des rigueurs de la loi contre les mercantis, il n'est pas de remède à la vie chère.

Transport par automobiles entre Manosque et Moustier-Ste-Marie.

En exécution de la decision du conseil général des Basses-Alpes en date du 24 septembre 1919, il est donné avis qu'un concours sera prochainement ouvert pour la création et l'exploitation d'un service de transport par automobile de voyageurs et de marchandises entre Manosque et Moustier-Ste Marie, par Valensole et Riez.

Les entrepreneurs désirant prendre part au concours devront adresser leur demande sous pli recommandé, au prefet des Basses-Alpes, avant le 20 octobre 1919. Ils devront joindre a leur demande toutes référence qu'ils jugeront utile sur leurs capacités financières et fournir, au besoin une caution.

© VILLE DE SISTERON

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance du projet de contrat soit dans les bureaux de la préfecture, soit dans ceux de l'ingénieur en chef, à Digne.

Le texte de l'article 19 du cahier des charges (clauses postales) sera arrêté ultérieuremeut lorsque les entrepreneurs agréés seront appeles à concourir sur la subvention kilométrique.

Chronique Locale

SISTERON

Nos compatriotes. — Nous sommes toujours heureux de recevoir des nouvelles de nos compatriotes qui, éloignés de leur petite patrie par les nécessités de la vie, se rappellent par un mot aimable au bon souvenir de ceux qui les attendent ici

Parmi ces exilés volontaires il nous est agréable de citer notre compatriote et ami Alphonse Tourrès, résidant de France à Kampot (Cambodge) qui tout en souscrivant au monument commémorati(, nous fait part de la belle citation qu'a obtenu au cours de cette guerre, son fils Jean, sous-lieutenant au 1er groupe du 115e Rgt. d'artillerie lourde et que nous sommes heureux de reproduire, parce que, non seulement elle fait honneur à celui a qui elle a été décernée et à sa famille, mai- encore au XVe Corps d'Armée si souvent méprisé et calomnié à tort par les détracteurs d'héroïsme.

Citation à l'ordre de l'Artillerie du Corps d'Armée de TOURRÈS Jean, sous-lieutenant au 1er Groupé du 115e Régiment d'Artillerie lourde.

Jeune officier qui a fait preuve de très belles qualités militaires au cours des opérations d'Août Septembre 1918. A exercé du 24 Août au 5 Septembre, dans des circonstances parfois difficiles, le commandement intérimaire de son unité et a obtenu les meilleurs résultats par la précision de ses tirs de contre batterie.

A rempli à la tête d'une section, sur une position exposée, une mission délicate de harcèlement lointain et a su maintenir un moral élevé parmi ses hommes donnant à tous l'exemple du sang-froid et du courage tranquille.

La citation présente comporte la croix de guerre.

Pour clore une si élogieuse citation ajoutons que le jeune Tourrès Jean vient de passer lieutenant et qu'il a été admis au concours pour l'Ecole Polytechnique. Nos félicitatations au brillant officier et au distingué fonctionnaire qu'est M Tourrès, qui bientôt prendra sa retraite parmi ses compatriotes après 28 ans de séjour en Indo-Chine et une carrière bien remplie.

— Nous recevons également de bonnes nouvelles de notre ancien camarade de collège Félix Latil, planteur à Vinh, dans l'Annam.

Par une lettre longue et toute pleine de renseignements sur sa vie de colon, il nous initie au trafic de la colonie qu'il habite lui aussi depuis de longues années déjà Il nous prie de le rappeler au bon souvenir de ses camarades.

— Nous terminerons en soulignant la souscription au profit du monument commémoratif des morts de la guerre qu'adresse notre ami Paul Brunet, négociant à Mexico, fils de M. Brunet professeur,

A tous nous souhaitons santé et prospérité dans leurs entreprises,

Avis. — Ancien comptable disposant de 9 heures par jour accepterait travaux de bureau, de comptabilité ou de copies. S'adresser au bureau du journal.

Les Bleuets. — Voilà nos jeunes Bleuets rentrés dans leur famille depuis quelques jours, heureux d'avoir échappés à la terrible tourmente de fer et de feu dans laquelle tant des leurs sont tombés. Ils sont retournés en bonne santé et en forme pour se livrer à leurs ébats favoris dans le temple de Terpsychore où l'excellent imprésario du Cinéma leur offre chaque dimanche une soirée récréative.

Bien jeunes encore et peu faits aux manigances de la politique, qui se trament de droite et de gauche, nos joyeux Bleuets ne sauraient prêter une oreille attentive à tous les " ragots " et les " bobards " que leur lancent les députés en rupture de Chambre et les candidats en quête d'un siège Ils font fi de la politique et comme le disait si justement notre collaborateur La Coste, ils ne sauraient écouter pareilles sornettes, pensant avec raison qu'après avoir porté les armes dans d'aussi longues et pénibles circonstances, ils ont bien droit aux plaisirs chorégraphiques de ce monde auxquels les convie leur jeunesse.

Les amusements d'abord, al politique après.

Avis. — Aux militaires belges démobilisés !

Il vient de se constituer à Paris une section pour la France de la Fédération Nationale des Combattants Belges. Les camarades démobilisés sont priés d'envoyer leur adresse au secrétariat, café Soufflet, 25 Boulevard St.-Michel, à Paris. Tout le nécessaire sera fait pour qu'ils obtiennent eux et leurs ayants-droits, les indemnités qui pourraient leur être dues.

Syndicat de Motoculture. — M le Ministre vient de faire connaître qu'un syndicat de motoculture ayant déjà bénéficié d'une subvention de 50 o|o pour une batterie d'au moins cinq tracteurs peut recevoir une subvention identique pour les appareils acquis ultérieurement, quel qu'en soit le nombre.

Culture de la lavande. — Le mouvement en faveur de la culture de la lavande qui a donné des bénéfices si importants cette année, prend chaque jour plus d'extension. Il y aura un travail plus important à fournir pour trouver les plants nécessaires, tant les demandes sont importantes. Pour tous renseignements s'adresser à M. le Directeur des Services agricoles à Digne.

Leçons de piano et de chant, s'adresser à Mlle L. Petit, rue Droite, n° 3 au 3me, Sisteron.

Motoculture. — M. le Ministre de l'Agriculture vient de faire connaitre que les subventions accordées par l'Etat aux groupements acquéreurs de matériels de motoculture, sont basées sur le prix commercial du tracteur et de sa charrue.

Petites annonces. -- M. le Ministre de la Guerre fait savoir que la circulaire du 16 février 1919, relative à la réglementation des "Petites Annonces" publiées dans les journaux sera abrogée dès la ratification du traité de paix. A ce moment elles pourront reprendre leur cours.

Nouveau Journal. — Tous les électeurs du département des Basses-Alpes ont reçu cette semaine un journal intitulé " L'Alpin ", imprimé à Marseille.

Notre nouveau confrère est chargé de la défense des intérêts électoraux dans les Basses-Alpes, de M. Jacques Stern, député sortant.

Foire — Après-demain Lundi, foire de la St.-Domnin. C'est à cette foire que d'habitude les châtaignes font leur apparition. Si le temps se maintient au beau, il y aura certainement du monde.

Collège. — Le Principal à l'honneur de prier les familles désireuses de faire suivre à leurs enfants les cours du Collège, de les y envoyer sans retard, pour le plus grand bien des études.

—o—

Casino-Cinéma. — Ce soir à 9 heures : soirée cinématographique

Prochainement : le Comte de Monte-Cristo.

Prix ordinaire des places.

—o—

Salle du Casino — Dimanche 12 courant à 9 heures soirée dansante tirage au sort d'une bouteille de champagne.

Messieurs 1 fr. Dames 0 fr, 50.

—o—

Croix Rouge Française. — (S. B. M.) Le comité de Sisteron iuforme les mutilés, réformés de la ville et de l'arrondissement qui désirent être inscrits pour des secours eu nature pendant les mois d'hiver et recevoir des vêtements et du linge, d'adresser leurs demandes dans la dernière quinzaine d'octobre au siège du Comité : Place de l'Eglise.

Société de l'Os. — Par suite du retour dans leur foyer d'un certain nombre de membres qui se trouvaient en villégiature malgré les rigueurs de la saison, la réunion genérale pour la tenue de la deuxième assise est définitivement fixée au Dimanche 12 Octobre à 9 heures du soir.

Ordre du jour : Joutes oratoires ;

1· *De la bouillabaise et de ses conséquences*, (par Goirand de Martigues).

2· *Du gibier à poil et à plume*, (par Pascalis-Pascaroun).

3· *De la combine d'un menu*, (par Inaudyas).

4· *Les Musicanti-Pianola*, (viole) don offert à la Société par Pérette.

5· *De l'organisation d'une fête*, (par Jojo).

6· Vote sur l'admission de nouveaux membres.

P. S. - On nous assure que M. Michel, artiste peintre, actuellement à Sisteron, ancien porte-drapeau de la Société, ou il a d'ailleurs, laissé le meilleur souvenir, aurait demandé à reprendre du service dans la Société, aux fins de terminer avec succès les études qu'il avait si bien commencées et qu'il a dû interrompre par suite de la mobilisation.

—o—

Avis. — Les militaires appartenant au service armé présents sous les drapeaux ou démobilisés depuis moins de 2 ans peuvent contracter des rengagements de 6 mois, 1, 2, 3, 4, ou 5 ans et bénéficier par suite de l'allocation de primes et de hautes payes.

Les demandes doivent être adressées au chef de corps pour les militaires présents sous les drapeaux et au commandant du bureau de recrutement de la résidence pour les démobilisés.

Les intéresses peuvent consulter utilement les affiches relatives aux avantages attribués aux engagés et rengagés.

ÉTAT-CIVIL

(du 4 au 10 septembre)

NAISSANCES

Chastel Denise Jeanne Emma.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Entre M. Lieutier Marcel Louis Auguste et Mlle Meynnier Germaine, Yvonne.

MARIAGE

Néant.

DÉCÈS

Martin Henriette Félicie, âgée de 76 ans Bourg-Reynaud.

Allègre Paulette Julienne Marie-Louise âgée de 1 mois. Cours Melchior Donnet,

Colomb Marie, âgée de 76 ans, place de l'Horloge

Une bonne recette

Pour dissiper instantanément un accès d'asthme, d'oppression, d'essoufflement, des quintes de toux opiniâtre provenant de vieilles bronchites, il n'y a qu'a employer la Poudre Louis Legras, le meilleur remède connu. Le soulagement est obtenu en moins d'une minute et la guérison vient progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80, (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139, Bd. Magenta, à Paris.

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, Boulev. Sépastopol.

Ce nouvel appareil, grâce a de longues études et de nouveaux perfectionnements, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaitre.

En voici d'ailleurs une preuve :

24 5 19.

Monsieur Glaser,

J'affirme être complètement guéri de ma hernie rebelle dont je souffrais, grâce à votre incomparable appareil sans ressort, que je porte depuis quelques mois. Pour vous prouver ma reconnaissance je vous autorise à publier ma lettre.

Remerciements.

M. Magallon Marius

au Phare de Gap par Gap (H.-A.)

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à

Forcalquier, 20 octobre, Hôtel des Lion[illegible]

MANOSQUE, 21 — hôtel Pascal.

SISTERON, 22 — de 11 h. à 3 h. [illegible]

Hotel des Acacias.

Digne, samedi 25 à partir de midi et le [illegible] de 8 h. à 2 h. Hôtel Boyer-Mistre.

Brochure *franco* sur demande. Ceintures ventrières pour déplacements de tous organes.

On demande un apprenti l'imprimerie du journal. S'y adresser.

© VILLE DE SISTERON

Etudes de Me Félix THÉLÈNE, Avocat-Avoué à Sisteron, et de Me L. LABORDE, notaire à Saint-Geniez, canton de Sisteron (B-A)

VENTE
De Biens de Mineur
SUR BAISSE DE MISE A PRIX

Il sera procédé le **dimanche 26 Octobre 1919** à **2 heures** du soir à **Sisteron**, au domicile de Me **Laborde**, rue Saunerie, par devant Me LABORDE, notaire à Saint-Geniez, commis à cet effet, à la

Vente aux Enchères Publiques

SUR BAISSE DE MISE A PRIX

des immeubles ci-après désignés sis sur le terroir de la commune de **Mison**

Désignation des Immeubles à vendre

TOUT UN DOMAINE

sis sur le terroir de la commune de **Mison**, *quartier des Baumes*, composé des parcelles désignées dans le tableau ci-après :

DESIGNATION DU CADASTRE			NATURE des parcelles à vendre	SUPERFICIE			Observations
Section	Numéros	Lieux dits		H.	A.	C.	
C	258	Font du Roure	labour		27	20	
	259	—	—		21	30	
	260	—	—		42	90	
	261	Les Treilles	—		48	10	
	261 bis	—	—		42	20	
	262	—	—		09	40	
	262 bis	—	—		13	20	
	263	—	—		11	20	
	265	—	—		11	20	
	266	—	—		09	73	
	268	—	—		09	74	
	269	—	—		20	30	
	271	—	—		20	30	
	337	La Chabane	—		31	70	
	338	—	bruyère		13	10	
	339	—	sol			64	
	340	—	bâtiment			24	
	341	—	labour		27	10	
	342	—	—		04	30	
	343	—	pré		22	10	
	344	—	labour	2	00	20	
	345	Les Moulières	—		60	70	
	347 p	La Vigne	—		46	74	
	975	Font Beluze	bois taillis		21	60	
	1012	La Route	labour		10	70	
	1013	La Tuilière	—	1	13	60	
	1014	—	—		11	00	
	1015	—	prè		49	40	
	1016	—	labour		13	10	
	1017 p	—	—		48	27	
	1018 p	La Magdeleine	vague		09	05	
	1043	Bayle	aride		07	40	
	1046	—	vague		05	00	
	1078 p	Roure	labour		02	50	
	1080 p	—	—		11	90	
	1111	Les Baumes	aride		03	30	
	1116	—	—			74	
	1117	—	—		01	51	
		Total général de la contenance.....		10	00	00	

La Vente aura lieu en un seul lot, en bloc, sur la mise à prix de ..... **12.000 francs**

Les immeubles ci dessus appartiennent à BONTOUX Arthur-Raoul-Félicien, mineur, sous la tutelle légale de sa mère la dame JARJAYES Célina, Veuve Bontoux Fortuné, sans profession, domiciliée et demeurant à Mison.

La vente aura lieu sur la poursuite de M. JARJAYES Auguste, propriétaire domicilié et demeurant à Nibles, agissant en sa qualité de subrogé tuteur du mineur Bontoux, en remplacement de la mère et tutrice légale, la dame JARJAYES Célina, Veuve Bontoux, dont les intérêts sont opposés à ceux de son enfant, ayant pour avoué Me Thélène.

Elle aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par Me Laborde, notaire à Saint-Geniez et en présence de M. Bontoux Désiré, propriétaire, demeurant et domicilié à Mison, subrogé-tuteur ad-hoc du dit mineur ou lui dûment appelé.

Cette vente a été ordonnée par un jugement du Tribunal civil de Sisteron, en date du vingt-sept Juin mil-neuf-dix-neuf, enregistré, qui a homologué une délibération du conseil de famille du mineur Bontoux, en date du vingt-six avril mil-neuf-cent-dix-neuf, enregistrée.

Aucune enchère ne s'étant produite le 21 septembre, jour primitivement fixé pour l'adjudication, par un jugement rendu le huit octobre mil neuf-dix-neuf, le Tribunal civil de Sisteron a abaissé la mise à prix à la somme de **douze mille francs** et a fixé le jour de la vente au **dimanche 26 octobre 1919**.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Laborde, notaire à Saint-Geniez, chargé de la vente et dépositaire du cahier des charges, ou à Me F. Thélène, avoué poursuivant.

F. THÉLÈNE.

Dûment enregistré.

Etude de Me Louis **ROUBAUD**
NOTAIRE
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me Roubaud, notaire à Sisteron le premier octobre mil-neuf cent-dix-neuf, les consorts **Ravoux**, cafetiers à Peipin (B-A), ont vendu à M. **Roux**, cultivateur à Sisteron, le fonds de commerce de **Café** qu'ils exploitaient à Peipin, comprenant les éléments incorporels du fonds, le matériel et les marchandises, moyennant un prix mentionné dans l'acte.

Rentrée en jouissance immédiate.

Les oppositions s'il y a lieu devront être faites dans les dix jours de la deuxième insertion et reçues en l'étude de Me Roubaud, notaire.

Pour deuxième insertion :
ROUBAUD.

Bicyclettes, Enveloppes, Chambres à air

Accessoires - Outillage - Pièces détachées
Atelier de réparations
CH. FÉRAUD
27, Rue Droite - Sisteron (B-A)

M. Féraud a l'honneur d'informer le public que venant d'être démobilisé il ouvre définitivement son atelier de réparations

Travail soigné - Prix moderés

Vente, Achat, Echange, Location

Faites vous-même
excellente BIERE
de table naturelle

Envoyez autant de fois **20** centimes que vous désirez obtenir de litres de bière, à LEPEZ, Alimentation, à Fécamp (S.-Inf.), lequel vous enverra *franco*, tous les produits nécessaires. Minimum 35 litres.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée

Livraison des bagages à domicile, à PARIS

La Compagnie P. L. M. croit devoir attirer l'attention du public sur les facilités qui lui sont offertes pour la livraison des bagages à domicile par l'intérmédiaire de la société Duchemin. Ces facultéssont encore accrues lorsque le voyageur manifeste, dès le point de départ, son intention d'avoir recours aux services de cette Société.

Dans ce cas, en effet, les colis sont munis, par les gares de départ, d'étiquettes spéciales qui permettent de ne pas les mélanger à l'arrivée avec les autres colis, et d'en activer la livraison.

Les voyageurs qui désirent profiter de ces facultés sont priés....

1o — d'en faire la déclaration au départ au moment de l'enregistrement pour que leurs colis soient étiquetés en conséquence

2o — de remettre leur bulletin de bagages leur arrivée à Paris, au bureau spécial des voyages Duchemin situé dans la salle d'arrivée de la gare.

* * *

Il est rappelé que les colis bagages doivent être revêtusd'uue étiquette indiquant le nom et l'adresse du voyageur ainsi que la gare d'arrivée ; MM. les Voyageurs sont priés dans leur propre interêt, d'inscrire les indications qui précèdent en caractéres très lisibles. et de clouer ou de coller ces étiquettes sur les colis plutôt que de les fixer par des ficelles qui peuvent souvent se rompre.

LESSIVE PHENIX

ne se vend qu'en paquets de
1 KILOGRAMME
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

OCCASIONS
Vente et achats
de Meubles et Objets divers
CLÉMENT (assurances) rue Droit
Sisteron (B.-Alpes)

AUX GALERIES SISTERONNAISES

Raoul COLOMB
Traverse de la Place, SISTERON
MAISON DE CONFIANCE

Nouveautés **Lainages** **Soieries**
Toiles et tissus
Lingerie **Bonneterie**
Confections pour Hommes, Dames et Enfants
VÊTEMENTS SUR MESURE
(Grand choix de Complets pour Démobilisés)

M. Raoul Colomb mobilisé pendant la durée de la guerre, reprenant définitivement la direction des **Galeries Sisteronnaises** remercie sa clientèle de l'avoir toujours honoré de sa confiance et l'informe qu'il fera comme par le passé tous ses efforts pour la contenter en lui offrant le choix le plus complet de ses marchandises aux prix les plus modérés.

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORT DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence (à côté du Casino) — SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE -- HORLOGERIE -- ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

Réparations et transformations en tous genres

Montres -- Pendules -- Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

A la Belle Jardinière

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux

— Layettes —

Corsets -- Parapluies — Ombrelles

Confections pour Dames et Enfants

Dépôt du gant Perrin de Grenoble

Grand choix de blouses, robes, jupons, combinaisons, etc

IMPERMÉABLES -- VETEMENTS D'ÉTE

COSTUMES 1re Communion et Accessoires

Mme MORÈRE

SISTERON (BASSES-ALPES)

MEUBLES EN TOUS GENRES ET DE TOUS STYLES

EBENISTERIE — FAUTEUILS ET CANAPÉS — RÉPARATIONS —

Ancienne Maison V. COLOMB
Fondée en 1850

Emile Pellegrin

SUCCESSEUR DE GEORGES DIÉBO

26, Rue Saunerie, 26

SISTERON

TAPISSERIE — POSE de RIDEAUX ET TAPIS — SOMMIERS —

Ferblanterie - Zinguerie - Plomberie - Vitrerie

INSTALLATION EAU ET GAZ

VENTE ET ACHAT

de Fourneau, Poèle, Buanderie, Bicyclettes et Objets de toute nature. - *Faire offre*

A. CLÉMENT

59 RUE DROITE — SISTERON

LE NÉGRO

est le MEILLEUR cirage à la cire

IL EST AUSSI LE MOINS CHER

Agent Général pour la région : M. TOURNON à Sisteron

USINE A VEYNES (Hautes-Alpes)

Les produits alimentaires, hygiéniques pour régime

F. GIRAUD 124 Avenue Thiers LYON

PAINS MOUSSELINE

FLUTES MOUSSELINE

FARINEUX DIVERS

sont les meilleurs, les plus légers et les plus nourrissants

Dépôt : AUDIBERT, épicier, rue Droite

SISTERON

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON